AVIS d'APPEL d'OFFRE

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH,

Coopération allemande au développement en Mauritanie,

recherche un bureau d'étude National pour :

L'introduction d'une méthode de traitement sans mercure dans les centres de traitement minier artisanal en Mauritanie

---

Référence : DAO : 83485575
Date limite de dépôt des offres : 25.06.2025

PARTIE A – Informations générales

1. Contexte

Dans le cadre de la coopération bilatérale la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la BGR (Institut fédéral allemand des Géosciences et des Ressources Naturelles) soutiennent conjointement le MMI dans la mise en œuvre de cette stratégie. La GIZ, à travers le projet « Développement Économique Intégré dans le secteur Minier (DEIM) » Intervient dans deux domaines, à savoir « Promouvoir la valeur ajoutée locale /le contenu local » et « Soutenir la formalisation et l'encadrement de l'activité minière artisanale et à petite échelle ». Le service demandé dans ces TdR concerne le premier domaine du projet Développement Economique Intégré dans le Secteur Minier (DEIM).

L'exploitation artisanale de l'or est apparue en 2016 en Mauritanie et a connu, depuis cette date, un développement spectaculaire. Les activités étaient d'abord concentrées dans la Province de l'Inchiri à l'ouest du pays et depuis 2017, ils se sont également répandus dans l'extrême nord du pays.

Les pouvoirs publics ont dû réagir rapidement par la mise en place d'un cadre réglementaire permettant l'accès à cette activité ainsi que son encadrement. Depuis ses débuts, l'activité a subi une évolution très importante qui s'est matérialisée par l'introduction de nouveaux procédés et équipements, qui ont eu pour conséquence un développement très rapide et parfois difficilement contrôlable. Les principales problématiques environnementales et sociétales en lien avec l'activité sont notamment liées aux effets anthropiques sur l'environnement immédiat des sites d'extraction, ainsi qu'à l'usage des produits dangereux (principalement le mercure) et au risque de pollution posé par le rejet des déchets de traitement.

Face à cette situation, des mesures ont été mises en place pour atténuer les impacts négatifs de l'exploitation minière artisanale, en particulier en réunissant les activités de traitement liées à l'Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAP) de l'or dans un espace plus réduit (centre de Traitement de Chami dans la Province de Dakhlet Nouadhibou et centre de Traitement à Zouerate dans la Province de Tiris Zemmour) afin de permettre un meilleur suivi et une meilleure gestion des

risques, notamment environnementaux. Des dispositions réglementaires organisant la profession, définissant les couloirs d'activité et la commercialisation des produits, ou encore régissant les conditions pour l'octroi de permis de petite mine, ont été adoptées.

D'autre part, dans le cadre de son plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable de 2017, le ministère de l'Environnement prévoit un ensemble de mesures visant à réduire les pollutions et émissions provenant des activités minières artisanales ainsi que la mise en place d'un plan de réduction de l'utilisation ou élimination du mercure ou d'autres produits nocifs selon la convention de Minamata, ratifiée par la Mauritanie. C'est dans ce cadre que le MPME à travers la Direction générale des Mines et l'Agence Nationale (MAADEN) Mauritanie a décidé de prendre des mesures visant à introduire une technique alternative de traitement artisanale de l'or sans Mercure dans les centres de traitement à Chami et à Zouerate.

En février 2022, le projet DEIM en coopération directe avec MAADEN Mauritanie a commencé les travaux de préparation sur site visant à mener des tests de comparaison pour s'assurer de l'efficacité du traitement par gravimétrie en utilisant le borax (Benguet Method) en termes de rendement et l'introduction par la suite du projet pilote de traitement sans mercure au niveau des centres de traitement à Chami et Zouerate.

2. Objectif du contrat :

L'introduction réussie d'une méthode de traitement artisanal de l'or, excluant l'usage de mercure et autres substances chimiques nocives, dans les centres de traitement de Chami et Zouerate, a démontré son efficacité à la fois sur le plan de la rentabilité économique et de l'acceptation favorable de la part des opérateurs et professionnels du sous-secteur impliqués dans le processus de traitement.

Indicateur(s) de l'objectif du contrat :

Paramètres et conditions fixés par le projet pour atteindre l'objectif

A. Paramètres techniques de la nouvelle méthode :

Pt1 : La capacité de chaque installation doit permettre un traitement individuel des minerais livrés par chaque mineur/orpailleur ;

Pt2 : La durée de la phase de l'ensemble du nouveau processus de traitement ne devrait pas dépasser plus de 25 % la durée de l'ancienne méthode ;

Pt3 : Il est essentiel que les coûts d'investissement requis demeurent accessibles pour les petits entrepreneurs, afin de ne pas constituer un obstacle à l'adoption et à la propagation de la nouvelle méthode. L'envisagement de la poursuite de l'utilisation du broyeur à deux roues dans le cadre d'un processus sans mercure est une perspective intéressante à explorer, car cela pourrait faciliter l'acceptation de la nouvelle technique par les propriétaires d'ateliers de traitement ;

Pt4 : La technique proposée vise à optimiser l'utilisation des intrants "d'eau", avec la perspective de favoriser le recyclage ainsi que l'utilisation d'eau saumâtre (une eau dont la salinité est nettement inférieure à l'eau de mer).

Les candidats intéressés par le présent appel d'offres pourront acquérir le dossier d'appel d'offres (Termes de référence, Schéma d'évaluation des offres techniques, Schéma de la grille d'aptitude conditions générales et annexes) sans frais au près du bureau de la GIZ Mauritanie, Ilot V 22, Tel : 00 222 45 25 67 25 au plus tard le 20.06 2025 à 11h30

PARIE B – L'offre

1. Consignes relatives au format de l'offre

Les offres rédigées en français doivent être facile à lire (ARIAL, taille de police 11) et clairement formulées. Elles doivent être envoyées en format PDF à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas pris en compte.

Les CVs des experts sont à présenter au format précisé dans le chapitre 7 des TDR (Exigences relatives au format de l'offre).

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le chapitre 5 des TDR (Consignes de calcul). Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble du budget/des journées/formations/dossiers/traductions. Leurs nombres sont convenus à titre de plafonds.

2. Soumission de l'offre

Les bureaux sont invités à soumettre une offre technique et une offre financière suivant les TdR. Les offres incomplètes ou ne respectant pas les instructions seront exclues. Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée après combinaison des notes techniques (70%) et financières (30%).

Les offres seront ouvertes à huis clos par la GIZ le plus tôt possible après la clôture des réceptions.

Pour faciliter la lecture et favoriser la compréhension des dossiers, les offres doivent se limiter aux informations pertinentes, être concises et précises. Les soumissionnaires devront donc exclure toutes informations superflues, évitant une disqualification due au manque de compréhension ou au défaut du montage du dossier.

Le délai de soumission de l'offre expire le 25.06.2025 à 23 :59h. Les dossiers envoyés hors délai ne seront pas recevables.

2 courriels sont demandés avec les contenus suivants :

Mail N° 1

Objet : DAO 83485575 Offre technique et dossier administratif à envoyer à l'adresse électronique suivante :MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre (format pdf) :

a) 1 pdf pour le dossier administratif

Portant le nom du bureau et la mention « Dossier administratif », le fichier doit contenir (dans l'ordre) les documents suivants :

- Dernier rapport annuel administratif (chiffre d'affaires annuels pour 2022, 2023, 2024 ; cf. schéma de l'aptitude) ; **tamponné et signé, légalisé par un bureau d'audit. Le chiffre d'affaires doit être clairement mentionné et visible.**
- Min. 3 projets de références dans le domaine de « minier artisanal » (dans les cinq dernières années) qui prouvent un volume minimum de 4.000.000 MRU (cf. grille d'aptitude)
- Attestation de non-redevance des impôts (récente, moins de 3 mois) ;
- Attestation de régularité fiscale (récente, moins de 3 mois)
- Numéro d'identification fiscale du prestataire (NIF) ;
- Code de conduite paraphé et tamponné ;
- Auto-déclaration droits de l'homme ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

b) 1 pdf pour le dossier technique

L'offre technique est composée de

- Concept technique et méthodologique (cf. Schéma d'évaluation et TDR)
- CVs détaillés des experts

L'absence de l'une des pièces ci-dessus peut entraîner la disqualification de l'offre.

Mail N° 2

Objet : DAO 83485575 Offre financière à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre financière (format pdf) :

Tous les prix sont exprimés en MRU, **hors taxes (HTVA)**. La langue de l'offre est le français.

L'envoi de l'offre technique et financière dans un seul et même mail entraîne la disqualification de l'offre.